

La responsabilité sociale des entreprises et l'éco-innovation : Concept et terminologie

[The social responsibility of companies and eco-innovation : Concept and terminology]

Jihane LAHROUR

Doctorante, CEDOC, Laboratoire Management des organisations, University Mohamed V Souissi, FSJES Souissi, Rabat, Maroc

Copyright © 2018 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Today the subject of the social responsibility of companies is a universal debate, in the various recoveries that it is in international symposiums, exhibitions of business or in academic conferences. The objective it is that Morocco adopt a strategy of opening with respect to the international economy. For this purpose, Moroccan companies which target internationalization, the improvement of their competitiveness and sustainable development of their environment, are supposed to assume and integrate in their chains of value the principles of the corporate social responsibility.

The challenge consists to make sensitive companies, in setting up in their processes of production of the new models of ecological affairs (Eco-innovation), allowing to improve their performances economic and assuring afterward a corporate social responsibility towards the environment.

From all that we are going to present, we can consider the concept of Eco Innovation a strategic tool, capable of helping the decision-makers realize the principles of her *corporate social responsibility*, and to establish a culture of the responsible company.

For that purpose, the main objective of this article is to define the notion of the social responsibility of companies as well as the notion of the eco-innovation and to tie up well their ends (purposes).

KEYWORDS: Corporate social responsibility, green economy, Eco-innovation, sustainable development, Green company, strategic management.

RÉSUMÉ: Aujourd'hui le sujet de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un débat omniprésent, durant différentes reprises que ce soit dans des colloques internationaux, des expositions d'affaires ou bien dans des conférences académiques. La raison c'est que le Maroc adopte une stratégie d'ouverture vis-à-vis de l'économie internationale. A cet effet, les PME marocaines qui ciblent l'internationalisation, l'amélioration de leur compétitivité et le développement durable de leur milieu, sont censées d'assumer et d'intégrer dans leurs chaînes de valeur les principes de la responsabilité sociale des entreprises.

Le challenge consiste donc à sensibiliser les entreprises, à mettre en place dans leurs processus de production des nouveaux modèles d'affaires écologiques (éco-innovation), permettant d'améliorer leurs performances économiques et assurant par la suite une responsabilité sociale des entreprises vis-à-vis de l'environnement.

Actuellement, les secteurs d'agroalimentaire et de l'artisanat font le pilier majeur de l'économie verte du pays. Alors que la notion de la responsabilité sociale des entreprises est considérée comme un composant majeur des fondements de l'économie verte.

A partir de tout ce que nous allons présenter, on peut considérer le concept de l'Eco-innovation comme un outil stratégique, capable d'aider les décideurs à réaliser les principes de la responsabilité sociale des entreprises et d'instaurer une culture de l'entreprise responsable.

A cet effet, l'objectif principal de cet article est de saisir la notion de la responsabilité sociale des entreprises ainsi que la notion de l'éco-innovation et de bien ficeler leurs finalités.

MOTS-CLEFS: La responsabilité sociale des entreprises, économie verte, éco-innovation, développement durable, entreprise écologique.

1 INTRODUCTION

L'objectif de la notion de la La responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'est développé ces dernières années tant sur le plan théorique que pratique, sur les efforts réalisés par les différentes parties prenantes de l'entreprise pour se disposer d'indicateurs de performance à long terme . Et donc chaque entreprise dispose d'une stratégie dont sa direction correspond à un ensemble unique des parties prenantes.

La théorie des parties prenantes permet d'expliquer les décisions spécifiques d'une entreprise vis-à-vis de cet ensemble unique.

D'après Ackermann et Eden (2003), la valorisation des parties prenantes permet d'avoir un effet dominant sur la pérennité et la faisabilité des stratégies de l'entreprise.

Aujourd'hui les PME marocaines sont confrontées à un nouveau contexte pour le développement de leur activité. L'internationalisation de l'économie permet de ramener le marché marocain à une ouverture vers la compétitivité avec les entreprises étrangères, chose qui implique à l'économie nationale d'appliquer des stratégies de croissance basées sur l'innovation technologique et organisationnelle, permettant d'instaurer une stratégie de différenciation face aux autres concurrents caractérisés par des coûts inférieurs de la main- d'œuvre.

Dans ce contexte, l'intégration de la notion de la RSE au Maroc fait appel à des valeurs d'application. Mais avant cela, la terminologie de la RSE pose de problèmes aux praticiens, à cet effet, il est nécessaire de définir le concept afin de mieux saisir la notion et son objectif principal.

L'objectif de cet article est de saisir la terminologie de la RSE et l'Eco-innovation pour comprendre par la suite la finalité des deux concepts. Nous allons dans un premier temps : définir le concept de la RSE, ensuite nous visons détailler la notion de l'éco-innovation ainsi que tous les synonymes liés au terme afin de comprendre la particularité des deux notions.

2 LA RSE : DÉFINITIONS ET EXEMPLES

2.1 DÉFINITION DE LA NOTION DE LA RSE

D'après les importantes contributions des dernières décennies, il n'existe pas pour le moment une définition exacte pour la notion de la RSE. Depuis plus de 50 ans, les praticiens et les chercheurs académiques cherchent à saisir et à traiter le concept de la RSE.

Des auteurs comme Bowen (1953) et Carroll (1979) se sont focalisés sur le thème et ont avancé grâce à leurs efforts en termes de recherche sur la RSE.

La notion de la RSE n'a jamais été populaire, le concept a pris de l'importance au fil du temps et occupe aujourd'hui son positionnement au cœur de la stratégie d'entreprise (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007).

Bowen confirme que les entreprises représentent des centres de décision et de pouvoir et que leurs actions influencent la vie des citoyens dans les différents domaines. C'est pour cela les entreprises sont responsables de leurs actions dans un volet plus large que celui économique. Son ouvrage vise la sensibilisation des entrepreneurs aux valeurs sociétales.

Carroll (1979) a défini la notion de la RSE comme « l'ensemble d'obligations vis-à-vis de la société » ensuite, l'auteur particularise quatre catégories d'obligations :

- a. Economiques : être profitable, fabriquer des produits respectant des normes de qualité,...
- b. Légales : respecter les lois et réglementations ;
- c. Etiques : agir conformément à des principes moraux partagés au sein de l'entreprise ;
- d. Philanthropiques : agir avec bienfaisance et charité.

La définition de Carroll (1979) est considérée comme fondatrice des théories d'Attraca et Jacquot (2005). La RSE présente une question centrale du management stratégique des entreprises, elle penche vers des questions sociales et environnementales : c'est une vision classique de l'obligation de l'entreprise qui prend en considération les contraintes de l'économie verte, le respect du capital humain ainsi que le respect des règles d'équilibre de la société civile. (Allouche et al,2004).

D'après la commission européenne(2001), le concept de la RSE se définit comme « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes » dans le même sens, le WBCSD (world Business Council for Sustainable Développement ,2008) définit la RSE comme

étant : « l'engagement des entreprises à adopter des comportements éthiques et à contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de la vie des employés, de leurs familles ainsi que de la communauté locale et de la société dans son ensemble ».

Pour l'AFNOR (l'association française de normalisation), la RSE se définit plus précisément encore comme la « responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- Contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société ;
- Prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- Respecte les lois en vigueur et qui sont en accord avec les normes internationales de comportement ;
- Et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations » (AFNOR,2006).

2.2 LA RSE UN NOUVEAU CONCEPT POUR L'ÉCONOMIE MAROCAINE

Parmi les défis générés par la mondialisation de l'économie est le fait de préparer les conditions nécessaires pour accueillir les investisseurs étrangers sans donner à une compétitivité au préjudice des droits fondamentaux. Et comme il est fait chez plusieurs pays, le Maroc a développé ses réformes de services publics ainsi que les conditions d'accueil de l'investissement, en particulier le code du travail a fait l'objet d'une mise à jour et une codification dans le cadre d'un dialogue social qui a modifié en profondeur le rapport collectif du travail.

Un exemple d'entreprise socialement responsable : Jet Sakane

Spécialisée dans la promotion immobilière, Jet Sakane emploie une cinquantaine de travailleurs masculins et autant de travailleuses, répartis entre les cadres administratif, technique et commercial.

La liberté syndicale est prévue dans le règlement intérieur. Les rapports avec les représentants élus des travailleurs ont pour cadre les réunions périodiques avec les cinq délégués élus des salariés et la participation de leur délégué en qualité de membre au Comité de direction et à celui de sécurité et d'hygiène.

Un plan de formation est établi annuellement. Il est consacré en grande partie au dialogue social ainsi qu'à la sécurité et à la santé au travail.

Un intérêt particulier est accordé à la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Les sous-traitants s'engagent par le cahier des prescriptions spéciales à se conformer à toutes les normes de sécurité dans les chantiers et aux procédures de stockage et d'élimination des déchets. Le contrôle du respect effectif de ces obligations est obtenu par le recours à des astreintes qui peuvent atteindre 20% du montant des marchés.

Les préoccupations pour l'environnement et le bien être des clients sont au cœur du nouveau concept de copropriété que propose l'entreprise. Ses ensembles immobiliers réservent 30% des superficies aux espaces verts et prévoient des équipements sociaux et collectifs. La gestion décennale de la copropriété lui permet d'y déployer des actions à caractère social : cours d'alphabétisation et en informatique, crèches, soutien scolaire, services communs à l'occasion des fêtes, réparations et entretiens courants au moindre prix, prévention des risques, sécurité... etc.

Source : www.cgem.ma

La promotion de la RSE joue un rôle positif sur le renforcement des aspirations partagées et pousse les efforts fournis pour attirer les IDE, sur leur milieu d'implantation, la rentabilité de leurs activités ainsi que leur potentialité d'exportation et de partenariat avec les PME marocaines.

La CGEM a mis en place une charte de RSE et s'est dotée d'un Label pour la responsabilité Sociale.

La charte de la RSE de la CGEM a été élue par le conseil national de l'entreprise le 14 décembre 2006. Elle intègre une formule d'engagement de ses membres sur le passage de la RSE. En plus, la souscription aux objectifs du développement durable, elle couvre la promotion des droits fondamentaux, la prise en considération des attentes des parties prenantes et l'intégration de ce processus dans le management stratégique des entreprises (La Responsabilité Sociale des Entreprises : les aspects relatifs au travail-Mai 2009 , p21.) .

Même si c'est une ancienne publication de la CGEM, mais elle reste une des publications les plus marquantes dans l'histoire de l'économie marocaine.

A titre indicatif, la charte présente les principales missions de la RSE et elle se déroule autour de 9 axes thématiques :

Les neuf Axes de la Charte de la Responsabilité Sociale de la CGEM

1. Respecter les droits humains
2. Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles
3. Protéger l'environnement
4. Prévenir la corruption
5. Respecter les règles de la saine concurrence
6. Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise
7. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs
8. Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants
9. Développer l'engagement sociétal

La source: www.cgem.ma

3 LE CONCEPT DE L'ECO-INNOVATION : DÉFINITION & TYPOLOGIE

L'éco-innovation est conçue par les décideurs de l'entreprise comme un outil performant qui permet d'assurer une gestion efficace aux impératifs de l'environnement socioéconomique. Et tout cela à travers l'instauration d'une culture d'entreprise basée sur « l'entrepreneuriat vert » permettant le bien-être avec une centralisation de la problématique écologique aux stratégies d'entreprises.

Dans un contexte d'internationalisation de l'économie du pays, la nécessité d'innover et la prise d'initiative sont considérées comme des facteurs-clés, concrétisant par la suite un développement durable.

Cet article a pour objectif de traiter la problématique de la RSE dans sa définition ainsi que le concept de l'Eco-innovation et son objectif.

L'ère d'une libéralisation et d'une réglementation de l'économie est au cœur de laquelle l'entreprise et l'entrepreneur innovant occupent une place stratégique.

Dernièrement, l'entreprise innovante est considérée comme un acteur central de l'économie nationale et internationale. Le progrès social de n'importe quelle économie repose sur un management stratégique responsable vis-à-vis de l'environnement et le capital humain du pays. En effet, l'instauration d'un « modèle de développement durable » repose sur la disponibilité des principes fondamentaux (Bansal,2002).

- 1) Un principe économique qui requiert une utilisation raisonnée des ressources, sans menacer pour autant l'avenir des générations futures,
- 2) Un principe environnemental qui spécifie que la société civile doit protéger ces ressources,
- 3) Un principe social qui indique que chacun doit être traité avec équité.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est conçue comme l'ensemble des principes dont leurs finalités majeures sont le respect de la nature et le capital humain. Cependant, l'intégration des concepts de la RSE dans le management stratégique des entreprises est un pilier majeur de développement, plusieurs auteurs confirment que l'amélioration de la performance environnementale des entreprises conduit à une meilleure performance économique/ financière, et n'engendre pas forcément une augmentation de coût.

3.1 TERMINOLOGIE DE LA NOTION ECO-INNOVATION ET SA FINALITÉ

3.1.1 LA DÉFINITION DE LA NOTION DE L'ECO-INNOVATION / L'ENTREPRENEURIAT VERT¹

Selon Sandrine FERNEZ & François ROMON (2013) « les entreprises et autres acteurs économiques sont, certes, créateurs de richesse mais aussi consommateurs de ressources, producteurs de déchets et générateurs de pollutions. Ils participent directement au développement économique par leurs investissements et indirectement à la création ou à la réduction des inégalités sociales par l'organisation du travail. La réglementation en matière de développement durable apparaît surtout comme une contrainte pour les entreprises car elle les oblige à adapter leur offre de produits et de services.

Selon l'OCDE (2010), de nombreuses entreprises et quelques pays ont commencé à utiliser le vocable d'éco-innovation pour décrire les apports des entreprises au développement durable s'accompagnant d'une amélioration de la compétitivité. Sur un plan général, on peut définir l'éco-innovation comme une innovation se traduisant par une diminution, fortuite ou intentionnelle, de l'incidence environnementale.

Les différentes activités d'éco-innovation peuvent s'analyser selon trois dimensions :

- Les objectifs (domaines cibles de l'éco-innovation : produits, procédés, méthodes de commercialisation, organisations et institutions) ;
- Les mécanismes (modalités des changements apportés aux objectifs : modifications, re-conception, solutions de substitution et création) ;
- Les impacts (effets de l'éco-innovation sur l'environnement).

Le guide d'utilisation FD X50-271 (Afnor,2013) distingue quatre situations d'intégration des enjeux du développement durable et de la responsabilité sociale dans un processus d'innovation :

- Les « produits verts ou équitables », innovation par proposition de nouveaux produits et services respectueux de l'homme et de l'environnement ;
- La « production durable », innovation de produits et services intégrant dans le processus de conception la notion de « cycle de vie » ;
- La « gestion des performances durables », management de l'innovation avec une gouvernance intégrant les attentes des parties intéressées ;
- Le « management responsabilisant », management responsable en matière d'innovation intégrant les principes de la responsabilité sociétale des entreprises selon l'ISO 26000.

En 2011, l'International Standard Organization (ISO) a publié l'ISO 26000, une Technical Specification, norme de lignes directrices et non d'exigences (donc pas destinée à la certification) qui explique comment les organisations peuvent et doivent contribuer au développement durable ;

Un exemple de vecteur de la diffusion du développement durable dans les pratiques d'innovation : la norme ISO 26000. Afnor :www.afnor.org consulté le 23 avril 2013 « la norme ISO 26000 a été initiée en 2001 par des organisations de consommateurs inquiets face aux pratiques de certaines multinationales et des conséquences que cela pouvait avoir sur les conditions de travail et de vie des populations. Par le biais du comité ISO en charge des relations avec les consommateurs(COPOLCO) elles ont souhaité la réalisation d'une étude de faisabilité sur la réalisation d'une étude de faisabilité sur la normalisation de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La RSE est définie comme la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- Contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- Prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- Respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ;
- Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. (...)

¹ Sandrine FERNEZ-WALCH,FRANCOIS ROMON « Management de l'innovation :de la stratégie aux projets »3ème édition,2013,p60-61

Elle vise à :

- Aider une organisation à prendre en charge ses responsabilités sociales ;
- Fournir des lignes directrices pour : rendre opérationnelle la responsabilité sociétale ;
- Identifier et s'engager avec les parties prenantes ;
- Améliorer la crédibilité des rapports et déclarations à propos de la RSE ;
- Mettre en relief les résultats obtenus et les améliorations ;
- Accroître la satisfaction et la confiance des clients ;
- Promouvoir une terminologie commune dans le champ de la RSE ;
- Etre cohérent et non pas en contradiction avec les documents, traités et conventions existants, et les autres normes ISO. »

Munie de ces lignes directrices, toute organisation a la possibilité de :

- S'auto-évaluer par rapport à un référentiel d'exigences qu'elle a elle-même construit ;
- Se faire évaluer (ou évaluer des tierces parties, fournisseurs par exemple) par rapport à une liste d'exigences qui lui sont propres ;
- Se faire évaluer par rapport à un référentiel d'exigences construit de manière universelle, la qualité de la signature de l'évaluateur devenant alors prépondérante.

L'innovation ne peut donc pas être, en elle-même, « responsable » sur le plan sociétal ou environnemental mais une organisation peut être, en tant qu'acteur économique, socialement responsable. >>

L'entrepreneuriat vert, une éco-innovation ou bien l'innovation verte : sont tous des concepts déployés pour instaurer la culture de l'économie verte. Même si ce concept s'avère entièrement nouveau, mais il présente un débat actuel pour une économie responsable.

Les définitions ci-dessous illustrent la multiplicité des explications et les interprétations de la notion :

« Un éco-preneur est une personne qui cherche à faire évoluer un secteur de l'économie vers la durabilité en lançant dans ce secteur une activité qui est conçue de manière verte, utilise des processus verts et s'engage à très long terme à favoriser la durabilité dans tout ce qui sera fait et dit. » (Isaak,2002)

« Il existe deux types d'éco-preneur : 1) les entrepreneurs conscients de l'environnement », qui mettent au point tout type d'innovation (produit, service, procédé) susceptible de diminuer les ressources utilisées et l'impact sur l'environnement ou d'améliorer le rapport coût-efficacité tout en fixant un objectif de zéro déchet ; 2) « les entrepreneurs verts », qui sont conscients des questions liées à l'environnement et qui exercent leur activité sur un marché environnemental. Ils recherchent les possibilités axées sur l'environnement qui présentent des perspectives de bénéfice intéressantes » (Volery,2002)

« L'entrepreneuriat et l'environnementalisme reposent sur une perception de la valeur. Les attitudes nées des préoccupations liées à l'environnement créent des domaines de valeur qu'il est possible d'exploiter d'un point de vue entrepreneurial. Les entrepreneurs environnementaux/ écologiques sont conscients de cette possibilité et mettent en place de réelles organisations pour saisir et fixer ces changements dans la société. » (Anderson, 1998)

3.1.2 L'ECO-INNOVATION AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cause principale des changements climatiques est notamment liée aux actions non responsables de l'être humain. C'est pour cela la société ne peut pas continuer sur les modes de consommation et de production actuelle sans endommager l'environnement.

L'écologisation du système économique et un pas marquant dans la vie de l'entreprise, ce changement est devenu une obligation permettant de réduire au minimum les effets négatifs des produits chimiques durant le cycle de production. Cette réduction permet de concrétiser une durabilité des ressources environnementales.

A partir de ce concept, plusieurs pays ont orienté leur économie nationale vers une économie écologique faisant ressort de ce qu'on appelle « entrepreneuriat vert » ou bien « éco-innovation » vu que ce concept correspond à une décision innovante, permettant d'encadrer/ voire limiter les retombés négatives du progrès économique, sur les ressources environnementales.

L'historique de l'entrepreneuriat vert est un historique qui est parti du simple au composé, sachant que la nécessité de changement du mode de consommation est l'un des éléments marquants pour l'instauration de ce principe dans la politique du pays, afin d'assurer un développement durable.

Le comité international pour l'environnement et le développement (1987) a posé les bases du concept du développement durable : c'est « le développement qui satisfait les besoins de succès de la génération, présente sans compromettre les attentes des générations futures de satisfaire leurs propres besoins ».

Le challenge consiste donc à sensibiliser les entreprises, à mettre en place dans leurs processus de production des nouveaux modèles d'affaires écologiques (éco-innovation), permettant d'améliorer leurs performances économiques et assurant par la suite une RSE vis-à-vis de l'environnement.

3.2 LA NÉCESSITÉ DE L'ORIENTATION ON ENTREPRENEURIALE

Aujourd'hui pour une pérennité et croissance continue, les entreprises doivent actualiser leurs perceptions, leurs pratiques pour se renouveler, se dynamiser et se développer face à la concurrence nationale et internationale. Ce challenge est encore plus grand dans les entreprises familiales dont la viabilité est conditionnée par le succès de la transmission intergénérationnelle de l'entreprise. La notion de l'orientation entrepreneuriale (Miller 1983, Lumpkin et Dess 1996) a redonné une vision historique fructueuse dans le sens .

Le rôle accru des PME dans le développement économique, et la flexibilité d'un modèle de l'entreprise entrepreneuriale sont parmi les sources clés de l'enthousiasme présent du champ de l'orientation entrepreneuriale. Cette vision a sensibilisé les différents agrégats des très grandes entreprises de se restructurer selon des petites tailles afin de maîtriser le processus d'innovation et d'entrepreneuriat.

La plupart des chercheurs ont conceptualisé l'orientation entrepreneuriale selon trois visions par rapport le niveau organisationnel proposé par Miller (1983) : une entreprise est déterminée par l'innovation, la capacité de prise de risque et la réactivité. Cette conception a été aussi traité par d'autres auteurs (Covin et Slevin, 1989 ; Lumpkin et Dess, 1996).

Nous allons par la suite, définir l'ensemble des concepts à savoir : l'innovation, la capacité de prendre le risque et la réactivité.

3.2.1 L'INNOVATION

L'innovation est la déterminante de la présence ou l'absence de l'entrepreneuriat. Schumpeter (1934) est l'un des premiers à lancer le concept de l'innovation et la définir comme la création et l'identification des valeurs ajoutées à travers des nouvelles combinaisons de ressources. L'innovation présente une décision courageuse avec des pratiques pour réadapter les conditions existantes du marché, que ce soit son type incrémentale ou radicale (Hage, 1980).

L'innovation dans une entreprise se réfère aux efforts effectués pour intégrer la nouveauté, ainsi que la pratique et la réactivité ciblant par la suite le développement de nouveaux produits/services et processus. Lumpkin et Dess (1966), définissent l'innovation comme « la propension d'une entreprise à engager et à soutenir les nouvelles idées, de la nouveauté, l'expérimentation, et les processus créatifs qui peuvent donner lieu à de nouveaux produits/services ou procédés » (p142). L'innovation se référence aussi à l'activité de R&D et à l'introduction de nouvelles techniques de production et de gestion.

D'après les recherches effectuées par Morck et al (2000), les entreprises non familiales dépensent plus en R&D et disposent plus de brevet, par contre les entreprises familiales n'innovent pas fréquemment. Pourtant, dans un environnement changeant, la concurrence influence tous les types d'entreprise afin de se transformer innovantes et entrepreneuriales (Hamel, 2007). En outre, les entreprises familiales peuvent décider sur la flexibilité et le choix des opportunités innovantes (Miller & le Breton-Miller, 2005). Autrement dit, les entreprises familiales qui ont un système de contrôle formel faible (Daily & Dollinger, 1992) et même le manque du contrôle externe, peuvent décider dans des projets d'investissement et suivre des nouvelles idées dans un cadre informel d'une manière intuitive et mal calculé .

3.2.2 LA CAPACITÉ DE PRENDRE LE RISQUE

Au bout du 21 siècles, John Stuart Mill expliquait ce concept comme une caractéristique dominante chez l'entrepreneur. Cette caractéristique a toujours été fondamentale. Néanmoins, tous les théoriciens confirment que la capacité de prendre le risque est un élément constitutif de la capacité entrepreneuriale de l'entreprise.

Mais généralement, la majorité de la littérature disponible sur la notion de la prise de risque, exprime que les entreprises familiales confirment une forte répulsion au risque et sont timides à l'égard des décisions stratégiques.

Gomez-Mejia et al, (2007) ont traité la notion de prise de risque de l'orientation entrepreneuriale des PME suédoises et ont trouvé que les entreprises familiales disposent d'un niveau plus faible que celui des entreprises non familiales en matière de

prise de risque. Toutefois, les PME non familiales prennent plus de risque, lorsque la propriété et le contrôle de l'entreprise sont menacés. Mais généralement la domination de la forme des entreprises familiales permet d'encourager le conservatisme que l'audace de prendre le risque.

3.2.3 LA RÉACTIVITÉ

Cette dimension n'a pas attiré l'attention des chercheurs comme les deux notions précédentes. Deux caractéristiques principales ont été attribuées à la réactivité : l'esprit dynamique et la poursuite des opportunités d'affaires (Knight,1997 ; Lumpkin & Dess,2001 ;Stevenson & Jarillo,1990) l'entreprise doit réagir activement pour améliorer sa position concurrentielle face à ses concurrents (Porter,1980) et pour réaliser des gains économiques (Lieberman & Montgomery,1988).

D'après une étude approfondie sur plusieurs générations de la propriété familiale, Martin et Lumpkin (2003) ont remarqué que la nouvelle génération est moins proactive que l'ancienne, ce qui recommande que la présence de la réactivité est douteuse par le renouvellement des générations des entreprises familiales.

4 CONCLUSION

La thématique de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est à la mode : auprès des décideurs, de l'Etat, des praticiens et aussi des chercheurs académiques. Le concept de la RSE s'ajoute à d'autres notions (développement durable, entreprise citoyenne, économie verte, management responsable, entreprise écologique, gestion sociétale,...) qui ciblent le même principe : l'entreprise doit être contemplée comme un organisme social dont les actions sont responsables vis-à-vis tous les acteurs de la société. Le succès de cette notion n'est pas dû au hasard. Face aux changements qu'elles confrontent l'entreprise d'aujourd'hui : l'accroissement des innovations technologiques, les changements climatiques, la rareté des ressources écologiques et l'effet de la mondialisation de l'économie, font également une nécessité majeure d'appliquer le principe de la RSE qui peut être résumé comme la volonté d'identifier de nouvelles règles économiques, sociales, écologiques permettant le bien-être et une cohabitation optimale entre les différents acteurs de l'entreprise et de la société en général.

Et donc, ce qu'on peut déduire de cet article, c'est que les PME marocaines sont fortement conscientes de la responsabilité sociale, sachant que cette notion peut constituer un levier de compétitivité économique. Bien que la responsabilité majeure soit de réaliser plus de profits, et contribuer au même temps à la réalisation des finalités sociales, à la protection de l'environnement écologique, en incluant la responsabilité sociale comme un investissement stratégique au cœur de la stratégie commerciale de l'entreprise.

A partir de tout ce qu'on a vu, on peut considérer le concept de l'Eco-innovation comme un outil stratégique, capable d'aider les décideurs à réaliser les principes de la RSE et d'instaurer une culture de l'entreprise responsable.

D'après nos expériences professionnelles chez de nombreuses entreprises marocaines, nous pouvons confirmer que la notion de la RSE est peu connue comme qualité scientifique et académique, mais elle est appliquée dans les pratiques de gestion des entreprises que ce soit pour la réglementation de travail, la santé, la sécurité sociale, le dialogue social, les représentants syndicaux, etc.

Nous sommes persuadées que le nombre des PME sur lesquelles nous avons travaillé ne permet pas une généralisation du résultat, mais on peut ouvrir le champ d'investigation vers une autre problématique, celle qui centralise la RSE aux préoccupations stratégiques des entreprises marocaines, comment ces dernières intègrent dans leur management la notion de la RSE ? Et quels sont les barrières interprétatives de celle-ci !

RÉFÉRENCES

- [1] Acquier,A.et J.P.GOND (2005), « Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise. (Re)Lecture et mise en perspective d'un ouvrage fondateur : Social responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen (1953) », Conférence internationale de Management stratégique (AIMS), journées développement durable, mai, Aix-en-provence.
- [2] Ackermann, F & Eden, C 2003, <<Powerful and interested stakeholders matter: their identification and management.>> Paper presented at American Academy of Management Conference, Seattle, USA, 1/08/03, .
- [3] Attarça, M., (2003), « Quel lobbying socialement responsable ? » Colloque "L'entreprise citoyenne", Paris X-Nanterre, octobre 2003.
- [4] Ahmed SABBARI, Sidi Mohamed RIGAR « Le développement durable et la dynamique entrepreneuriale de la petite entreprise :Etude de cas d'une PME exportatrice marocaine » communication, 7ème journée scientifiques internationale du FEM,19-20 mars 2015 à la FSJES Marrakech.

- [5] Allouch,J.,I.Huault et G.Schmidt (2004), « Responsabilité sociale des entreprises :La mesure détournée ? »,15e congrès annuel de l'AGRH,tome 4,1-2 septembre, Montréal,p.2389-2411.
- [6] Allouch,J.,I.Huault et G.Schmidt (2004), « Responsabilité sociale des entreprises :La mesure détournée ? »,15e congrès annuel de l'AGRH,tome 4,1-2 septembre, Montréal,p.2389-2411.
- [7] Amadiou,J.F.(1999), « La responsabilité sociale de l'entreprise »,dans le Duff(dir.),Encyclopédie de la gestion du management,Dalloz.
- [8] ANDERSON J.C. & FRANKLE A.W., 1980, <<Voluntary Social Reporting: An Iso-Beta Portfolio Analysis>> The Accounting Review, Vol. LV, n°3, p. 467-479.
- [9] Attarca,M.et T.Jacquot (2005), « La représentation de la responsabilité sociale des entreprises :une confrontation entre les approches théoriques et les visions managériales »,conférence internationale de management stratégique,pays de Loire,Angers.
- [10] Bansal,P.et Roth,K.(2000), « why companies go green:A model of ecological responsiveness»,Academy of Management Review,Vol43,N°4,P717-736.
- [11] Berger-Douce,S.(2004), « La diffusion du management environnemental en PME- Apports et limites d'une démarche collective »,congrès international francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME),27-29 octobre, Montpellier.
- [12] Bowen,H.R< Social responsibilities of the businessman », (1953), New York.
- [13] Carroll A. (1979), « A Three-Dimensional Model of Corporate Performance », Academy of Management Review, Vol. 4, No. 4, p. 497-505.
- [14] Carney, M. (2005).<< Corporate governance and competitive advantage in family-controlled firms>>. Entrepreneurship Teory & Practice, 29, 249–265
- [15] Capron, M.(2003), « L'économie éthique privée: la Responsabilité des entreprises à l'épreuve de l'humanisation de la mondialisation », UNESCO,économie éthique,N°7.
- [16] Capron,M.(2005), « Les nouvelles responsabilités sociétales des entreprises : de quelles nouveautés s'agit-il ? »,dans J.-C.Depuis et C.Le Bas (dir.),le management responsable :vers un nouveau comportement des entreprises ?,connaissance de la gestion, chapitre 2,édition Economica,Paris,p27-37.
- [17] Capron,M.et F.Quariel-Lanoiselée (2007), « La responsabilité sociale d'entreprise »,Coll. Repère, éditions la Découverte, Paris.
- [18] Capron,M.et F.Quariel-Lanoiselée (2004), « Mythes et réalités de l'entreprise responsable, acteurs- enjeux- stratégie, Alternatives économiques », éditions la Découverte,Paris.
- [19] Cazal,D.(2005), « RSE et partie prenantes :quels fondements conceptuels ? les cahiers de la recherche du CLAREE université des sciences Technologiques de Lille. »
- [20] Commission Européenne (2001), « Le livre vert pour promouvoir un cadre européen de la responsabilité sociale des entreprises ».
- [21] Daily, C. and Dollinger, M. (1992). << An Empirical Examination of Ownership Structure in Family and Professionally Managed Firms>>. Family Business Review 5: 117-136.
- [22] Floriane BOUYOUD « le management stratégique de la responsabilité sociale des entreprises (RSE)-cas d'expérimentation dans le secteur social et médico-social ».
- [23] Gómez-Mejía, L.R., Haynes, K.T., Núñez-Nickel, M., Jacobson, K.J.L., & Moyano-Fuentes, J. (2007). <<Socioemotional wealth and business risks in family-controlled firms: Evidence from Spanish olive oil mills>>. Administrative Science Quarterly, 52(1), 106–137.
- [24] Isaak,R.(2002) « The making of the eco-preneur, Greener Management International, Theme: Environmental Entrepreneurship »,p38,p 81-90.
- [25] Igalens,J.et M. Joras (2002), <<La responsabilité sociale de l'entreprise, comprendre, rédiger le rapport annuel>>, les éditions d'organisation.
- [26] Lumpkin GT,Dess GG (1996) « Clarifying the entrepreneurial orientation construct and linking it to performance» Academy of Management Review,21 p135-172.
- [27] Lumpkin, G.T. & Dess, G.G. (2001) <<Linking two dimensions of entrepreneurial orientation to firm performance>>, Journal of Business Venturing, 16, 5, 429-451
- [28] Lieberman M.B. and Montgomery D.B. (1998) <<First-mover (dis)advantages: Retrospective and link with the resource-based view>>, Strategic Management Journal, 19: 1111-1125.
- [29] Martin, L. & Lumpkin, T. (2003) From EO to "Family Orientation": <<Generational Differences in the Management of Family Businesses>>. Paper presented at the 22nd Babson College Entrepreneurship Research Conference, Babson College, Wellesley, MA, USA.
- [30] Meryem CHIADMI, Naima BOUFERAS << responsabilité sociétale des firmes multinationales en Afrique Subsaharienne: Cas de Maroc Telecom>> REMAREM,N°15,Juillet-décembre 2016.

- [31] Mohamed M'HAMDI, Sabah TRID « la vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé » 11ème journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat INRPME-AUF-AIREPME, 27 au 29 mai 2009.
- [32] Morck, R., Stangeland, D.A., Yeung, B. (2000) <<Inherited wealth, corporate control, and economic growth: The Canadian disease, in R. Morck (ed.), Concentrated corporate ownership, National Bureau of Economic Research Conference>> Volume, University of Chicago Press, Chicago, IL.
- [33] Mourad ATTARÇA, Thierry JACQUOT « La représentation de la responsabilité sociale des entreprises : une confrontation entre les approches théoriques et les visions managériales » ,AIMS 2005.
- [34] Mercier,S.(2001), «l'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : une synthèse de la littérature»,Acte de la conférence de l'AIMS,Québec,13-15 Juin.
- [35] Miller,D.(1983) « The correlation of entrepreneurship in three types of firms »,Management science,Vol.29,No.7(Jul.,1983),p.770-791.
- [36] Naldi, L., Nordqvist, M., Sjöberg, K., & Wiklund, J. (2007). <<Entrepreneurial orientation, risk taking, and performance in family firms>>. Family Business Review, 20(1), 33–47.
- [37] Novethic et ORSE « Développement durable et stratégie d'entreprise » 3e Forum Européen pour le développement durable et une entreprise responsable,(2004).
- [38] OCDE(2000), « les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ».
- [39] Sandrine FERNEZ-WALCH, François ROMON « Management de l'innovation : de la stratégie aux projets » 3ème édition,2013.
- [40] Said OUHADI, Lobna BOUMAHI « Développement durable & RSE : l'engagement du Maroc » 7ème journées scientifiques internationales du FEM sous le thème : « économie verte, croissance et développement : états des lieux et perspectives » le 19-20 mars 2015 à la FSJES Marrakech.
- [41] Schumpeter, J. (1912/1934). <<The theory of economic development>>. Cambridge, MA: Harvard University Press
- [42] Porter, M. E. <<Competitive Strategy>>. The free press, New York,(1980).
- [43] Tachaman,J.-P.et ch.Estay (2004), « La pratique de la responsabilité sociale et ses implications dans l'entreprise » ,Gestion 2000 ,juillet-août.p31-47.
- [44] Taylor, D. W. ,et Walley, E.E.(2004), « The Green Entrepreneur: opportunist, Maverick or visionary? » , international journal of Entrepreneurship and small business, Vol 1, N°1/2,p 56_69.
- [45] Tchankam, J.P., Estay, C., (2004), « La pratique de la responsabilité sociale et ses implications dans l'entreprise », Gestion 2000, n°2, p.31-48.
- [46] Volery,T.(2002) «An entrepreneur commercialises conservation :the case of Eart sanctuaries Ltd, Greener Management International, Theme: Environmental Entrepreneurship,38 »,P 109-116.
- [47] <http://www.cgem.ma>